

Règlement intérieur

Le Jade Studio



Article 1 : Inscription

Pour que votre inscription soit validée* il vous sera demandé de fournir un certificat médical attestant que vous êtes apte à la pratique d'un sport aérien (certificat de moins d'un mois après inscription) ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

*Concernant la **femme enceinte**, il faudra nous fournir un certificat médical **tous les mois !**

Article 2 : Paiements

Tous les cours devront être réglés pour valider votre inscription. Les abonnements sont payables en plusieurs fois (jusqu'à 10 fois).

Toutefois ils ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables.

Tout abonnement commencé est intégralement dû.

Article 3 : Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de votre présence au sein de l'établissement il vous sera demandé d'avoir une tenue adaptée au cours auquel vous assistez.

Cours de pole dance, cerceau et cours additionnels : short et brassière de sport. Jogging/legging et sweat-shirt.

Vous devrez également apporter une serviette que vous poserez sur votre tapis durant l'échauffement

N.B: Cours chorégraphie, il vous sera nécessaire suivant les chorégraphies d'utiliser des genouillères et/ou des chaussures à talons (ex : pleasers).

Le port de bijoux, montre, piercing... est interdit pendant les cours.

L'utilisation du téléphone portable sera autorisé pendant le cours uniquement avec l'accord du professeur.

L'accès aux vestiaires, et au studio de danse est exclusivement réservé aux professeurs et aux élèves (à l'exception des parents au premier cours de leur enfant mineur).

En cas de perte ou vol le studio de danse ne pourra être tenu responsable.

En cas de blessure prévenir immédiatement le professeur ET envoyer un certificat médical dans les 48h suivant le cours en lettre recommandée à l'adresse : Le Jade Studio, 17 rue Danton 29200 Brest.

Article 4 : Règles de bonne conduite

Il est très important de se respecter mutuellement. Les professeurs ont la possibilité d'interdire l'accès du studio à toute personne dont ils estiment le comportement ou la présence susceptible de porter atteinte au respect des personnes présentes ainsi qu'à leur sécurité.

En cas de non respect d'un autre élève ou professeur vous risquez de vous faire exclure temporairement ou définitivement du studio dans ce cas aucun remboursement de forfait ou cours ne sera possible !!!

Article 5 : Obligations de l'élève

Après son inscription, l'élève est tenu d'écouter et respecter les consignes données par le professeur ou l'intervenant.

Il doit bien entendu respecter les règles de sécurité en vigueur, les lieux et le matériel pédagogique, ainsi que les horaires et jours de cours.

L'élève sera également tenu d'avoir une **hygiène irréprochable** ainsi que de respecter la propreté du studio.

Article 6 : règles de sécurité

Chaque élève devra obligatoirement suivre l'échauffement avant chaque cours, puis l'étirement en fin de cours donné par le professeur afin de ne pas se blesser.

Il est formellement interdit aux élèves de se parer mutuellement sans l'accord préalable du professeur, ou même de s'exercer seul à une figure ou exercice qui n'a pas été indiqué par l'enseignant ou l'intervenant.

En cas de non respect de toutes règles du règlement ou risque pour un élève, le professeur ou l'intervenant s'accorde le droit d'arrêter un cours à tout moment.

Article 7 : Absence et présence

Les élèves doivent être assidus aux cours, en aucun cas les absences seront déduites ou remboursées.

En cas d'absence du professeur le cours sera automatiquement reporté.

Article 8 : Événements et workshops

Le studio de danse proposera au cours de l'année divers événements : Shooting au sein du studio ou en extérieur, portes ouvertes ainsi que des stages/workshops qui seront assurés par des intervenants extérieurs.

Les divers workshops ne sont pas compris dans votre abonnement, ils devront être réglés afin de réserver votre place (chèque encaissé le jour J). Une fois votre inscription faite et en cas d'incapacité à venir au stage, nous ne pourrons vous rembourser, vous pourrez en revanche revendre ou céder votre place à quelqu'un d'autre.

Article 9 : Droit à l'image

Le studio de danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support.

En cas de désaccord, il faudra l'indiquer lors de l'inscription (mention sur le formulaire d'inscription).

Article 10 : Communication

Toutes les informations sur les activités des deux studios sont communiquées sur le site internet lejadestudio.com, la page Facebook ou la page [Instagram](#) du studio ainsi que sur le groupe privé d'élèves Le Jade Studio.

Article 11 : Assurances

Les cours sont accessibles seulement aux élèves ne présentant pas de problèmes de santé incompatibles avec la pratique de sport aérien. Il est du ressort du bénéficiaire de s'assurer de ses aptitudes dans ce sport avant son inscription.

L'école est couverte par une assurance.

Article 12 : Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Article 13 : Congés et formations

Les cours de pole seront assurés dans les 2 studios (Brest et Chateauneuf du Faou) durant toute l'année, incluant 12 semaines de fermeture pour congés et formations de vos professeurs. Les dates vous seront communiquées en cours d'année

EN CAS D'EXCLUSION DEFINITIVE POUR UN QUELCONQUE MANQUEMENT AU REGLEMENT, LE STUDIO NE SERA PAS TENU DE REMBOURSER L'ABONNEMENT EN COURS !!!

Tout abonnement en cours et intégralement dû, aucun remboursement ne sera possible, que ce soit en cas d'absence, d'arrêt ou toute autres raison.

FAIT À :

LE :

Élève :

Professeur :